

Communiqué *Pour diffusion immédiate*

Le prochain conseil des ministres sera-t-il paritaire?

Québec, le 6 septembre 2012- À l'issue du scrutin du 4 septembre, le [Groupe Femmes, Politique et Démocratie](#) (GFPD) par la voie de sa directrice générale, Esther Lapointe, tient à féliciter M^{me} Pauline Marois pour son élection à titre de Première ministre du Québec, une première dans l'histoire du Québec !

« Nous tenons également à saluer l'entrée en scène d'une deuxième femme chef de parti à l'Assemblée nationale, M^{me} Françoise David, co porte-parole de Québec solidaire. Leur élection ne peut qu'avoir un impact favorable sur d'autres femmes qui souhaiteraient se lancer en politique ou encore investir des lieux de pouvoir. Ces femmes, comme modèles, tracent les jalons pour des générations de femmes », d'affirmer Esther Lapointe.

Le prochain conseil des ministres sera-t-il paritaire? Le GFPD invite la Première ministre du Québec à poser, dès à présent, des gestes concrets en faveur de la parité, comme l'a d'ailleurs fait son prédécesseur, M. Jean Charest. «Au cours de la dernière campagne électorale, toutes les formations politiques ont reconnu le principe d'égalité femmes/hommes. En ce sens, nous les invitons à appuyer les mesures qui contribuent à l'objectif de la parité », de souligner la directrice générale du GFPD.

Rappelons que le gouvernement sortant a mis de l'avant et adopté des mesures efficaces pour palier la sous-représentation des femmes au sein des conseils d'administration des 22 sociétés d'État visées par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et son premier ministre a nommé, sur une base volontaire, le premier conseil des ministres paritaire de l'histoire du Québec. Toutefois, « le principe de la parité pour la constitution du conseil des ministres n'est pas encore assuré par une loi », d'affirmer Esther Lapointe.

Le [GFPD](#) proposait, dans son mémoire [Pour atteindre l'égalité de fait](#), présenté dans le cadre de la Commission parlementaire des relations avec les citoyens en février 2011, **plusieurs moyens** pour atteindre la parité. Parmi ceux-ci, on retrouve celui d'inscrire dans la Loi électorale une zone de mixité paritaire (40%-60%) avec des quotas comme mesure temporaire de rattrapage d'ici à la concrétisation de la parité.

D'importants pas viennent d'être franchis: une femme est maintenant à la tête du gouvernement du Québec, une autre femme, chef de parti, fait son entrée à l'Assemblée nationale et plus du tiers (33,6 %) des parlementaires sont des femmes (42 sur 125 députés – Source : Conseil du statut de la femme), une proportion jamais atteinte jusqu'ici.

« Toutefois, les mesures incitatives demeurent insuffisantes parce que l'évolution de la présence des femmes dans les sphères décisionnelles n'est ni linéaire, ni progressive. Rappelons que le Québec a lui-même connu un recul en matière de parité lors du scrutin de 2007 alors que la proportion de femmes élues à l'Assemblée nationale est passée de 30,4% (2003) à 25,6%. Il est important d'adopter des mesures concrètes plutôt que d'attendre que la situation change d'elle-même », de conclure la directrice générale du GFPD, Esther Lapointe.

-30-

Pour information et demande d'entrevue :

Nathalie Lavoie
Responsable des communications
Groupe Femmes, Politique et Démocratie
Tél. : 418-658-8810, poste 28
Cell. : 1-418-730-5305